

---

Avant d'accepter une entreprise dans son univers de placement, la Banque Alternative Suisse (BAS) la soumet à une procédure de sélection à plusieurs niveaux qui tient compte, à parts égales, de critères écologiques, socio-éthiques et financiers. La BAS évalue l'impact de l'entreprise sur la société et l'environnement avec plus de 200 indicateurs basés sur ses Principes de la politique de crédit et de placement. Ces indicateurs se répartissent en critères d'exclusion ou, au contraire, d'encouragement ainsi qu'en critères d'évaluation positifs ou négatifs. La liste qui suit en donne un aperçu non exhaustif et sans ordre de priorité.

---

## 1. Critères d'exclusion

En règle générale, nous ne retenons pas dans l'univers de placement BAS des entreprises qui enfreignent des critères d'exclusion. Il peut s'agir de toute une branche d'activité ou de secteurs particuliers d'une entreprise. Lorsque des fournisseurs ou des clients de l'entreprise évaluée ne respectent pas ces critères, cette dernière peut être exclue également.

---

### Critères d'exclusion écologiques

- Destruction de zones naturelles protégées
- Mise en danger de la diversité biologique, culturelle ou ethnique
- Expérimentations sur des animaux pour tester des produits de consommation
- Energie nucléaire et industrie de l'uranium
- Energies fossiles
- Industrie aéronautique, spatiale ou automobile et tourisme de croisière qui utilisent recourent à des ressources fossiles
- Génie génétique visant à manipuler plantes, semences ou animaux
- Produits alimentaires et textiles issus de production conventionnelle (matières premières)
- Entreprises produisant de l'énergie principalement à partir de la biomasse issue de ressources primaires
  - Production et utilisation de pesticides ou de produits chimiques industriels
- Prestataires de services financiers qui financent des entreprises ou projets qui enfreignent des critères d'exclusion BAS

---

### Critères d'exclusion socio-éthiques

- Non-respect des droits fondamentaux de l'homme (p. ex. exploitation du travail des enfants ou infractions aux principes établies par l'Organisation internationale du travail des Nations-Unies)
- Industrie de l'armement
- Pornographie dure
- Sociétés pharmaceutiques qui ne proposent pas de stratégie d'accès aux médicaments pour les pauvres
- Recherche sur des embryons humains
- Clonage d'êtres humains ou d'animaux
- Biopiraterie (biopiracy)
- Accaparement des terres (land grabbing)
- Empêchement ou entraves massives à l'accès à l'eau
- Commercialisation et offre de produits ou des services présentant un potentiel d'addiction au-dessus de la moyenne (jeux de hasard, alcool, tabac)
- Le blanchiment organisé d'argent, la corruption ou des amendes pour concurrence déloyale

---

## 2. Critères d'encouragement

La BAS estime primordial ce que fait l'entreprise, le „quoi“. Lorsqu'une entreprise est active dans un de ses neuf secteurs d'encouragement ou qu'elle y contribue d'une manière significative, elle fait l'objet d'une attention particulière dans l'analyse et sera plus particulièrement recommandée.

## Secteurs d'encouragement



Formation et culture



Mobilité durable



Agriculture durable



Modèle d'affaires durables



Energies renouvelables



Inclusion sociale



Santé et bien-être



Coopération solidaire



Habitat ou espace de travail durable

## 3. Critères d'évaluation positifs et négatifs

La BAS attache de l'importance au "quoi", mais aussi au "comment": au moyen de critères d'évaluation positifs et négatifs, elle évalue l'orientation à long terme de l'entreprise et si ses processus de travail sont établis selon des critères socio-éthiques et écologiques.

	Positif	Négatif
<b>Critères d'évaluation écologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- ECO Design (minimisation des ressources le long de la chaîne de création de valeur)</li><li>- Réduction des émissions et de la consommation de ressources</li><li>- Technologies efficaces</li><li>- Initiatives visant à réduire l'utilisation de plastique dans les produits et la production, ou pour les emballages</li><li>- Mesure de „l'empreinte plastique“</li><li>- Coopération avec des transporteurs respectueux de l'environnement</li><li>- Assurances proposant des primes d'incitation écologique ou sociale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Emission relative de gaz à effet de serre en hausse</li><li>- Emission de substances nocives pour l'ozone</li><li>- Utilisation de nanoparticules dans des aliments ou leur emballage</li><li>- Fabrication et commerce de fourrures</li><li>- Entreprises qui pratiquent des sports motorisés</li><li>- Utilisation prépondérante d'énergie nucléaire ou d'origine fossile pour la production d'énergie</li><li>- Production d'appareils de technologie informatique avec obsolescence programmée ou manque de possibilité de rechange des pièces usées</li></ul>
<b>Critères d'évaluation socio-éthiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Audit/Certification des fournisseurs selon les critères du UN Global Compact</li><li>- Nombre supérieur à la moyenne de places de travail pour personnes psychologiquement ou physiquement défavorisées</li><li>- Transparence générale et selon rapport GRI</li><li>- Politique de soutien aux familles et de conciliation vie privée et professionnelle</li><li>- Stratégies en matière de diversité et politique active du genre</li><li>- Etablissements financiers qui recourent à des produits dérivés uniquement pour couvrir des opérations dans l'économie réelle</li><li>- Règles de compliance concernant les tests de médicaments</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Xénotransplantations</li><li>- Rendements excessifs dans le domaine de la santé</li><li>- Opacité des rémunérations du management</li><li>- Blanchiment d'argent et corruption</li><li>- Dépenses excessives pour du lobbying</li><li>- Optimisation fiscale massive</li><li>- Etablissements financiers qui n'ont pas signé de normes de compliance reconnues sur le plan international</li><li>- Absence de stratégie pour limiter le gaspillage alimentaire dans le secteur concerné</li></ul>